

Préconisations générales pour prendre en compte la biodiversité dans les projets d'aménagement

Cette liste de préconisation a été élaborée par l'Observatoire Départemental de la Biodiversité Urbaine (ODBU) du Conseil général de Seine-Saint-Denis. Destinée aux aménageurs, urbanistes et gestionnaires d'espaces verts, elle vise une meilleure prise en compte de la biodiversité dans les projets d'aménagement.

▪ Éviter la plantation d'espèces exotiques potentiellement invasives

Les espèces exotiques désignent les plantes, la plupart du temps ornementales, non originaires de France. Elles peuvent menacer les écosystèmes locaux et devenir invasives en se multipliant de façon incontrôlée au détriment des populations locales. C'est pourquoi, il est fondamental d'éviter leur implantation et de contrôler leur prolifération.

L'ODBU met à disposition des aménageurs, des gestionnaires et du public une liste des espèces invasives élaborée grâce au Conservatoire botanique national du Bassin parisien.

▪ Favoriser la plantation d'espèces indigènes ou locales

Une liste des espèces indigènes, adaptées au climat francilien et participant au bon fonctionnement de l'écosystème, a été établie par l'ODBU pour guider le choix des espèces à planter.

A titre d'exemple, il est préférable de choisir des plantes à fleurs qui possèdent du nectar pour ne pas mettre en danger les insectes pollinisateurs.

▪ Diversifier les essences et les habitats

Un aménagement vert composé d'une mosaïque de milieux divers (prairies, lisières, boisements, etc.) et de strates végétales différentes (herbacée, arbustive, arborescente) permet d'offrir une importante variété de niches d'installation pour la flore, de gîtes et de sites de nourrissage pour la faune. En milieu très urbain, le verdissement des pieds d'arbres peut être une solution de diversification des strates de végétation.

La diversité des essences utilisées favorise l'échelonnement des fructifications dans le temps. Ceci favorise la présence des espèces animales, en leur assurant une alimentation tout au long de l'année. En outre, l'installation de nichoirs peut améliorer la nidification d'oiseaux cavernicoles (qui nichent dans les cavités des arbres) en attendant le vieillissement des arbres.

▪ Préférer la fauche annuelle des prairies à la tonte fréquente des pelouses

La prairie de fauche est un espace riche en biodiversité à essayer de mettre en valeur. De plus, elle nécessite beaucoup moins d'entretien qu'une pelouse tondue fréquemment, et génère donc un coût moindre. Une fauche annuelle en automne avec exportation des produits de fauche est généralement suffisante. L'exportation de ces derniers permet d'appauvrir les sols afin de faciliter l'expression des plantes indigènes.

Pour donner à la prairie un aspect plus attractif, le semi pourra être enrichi de différentes sortes de fleurs (composées uniquement d'espèces locales).

▪ Prendre en compte la biodiversité lors des interventions de gestion

Lors des interventions de gestion, il est recommandé de prendre en compte autant que possible la période de reproduction des espèces. L'idéal étant d'intervenir le moins fréquemment possible et de limiter les actions entre mars et septembre.

Dans le cas de travaux d'élagage d'arbres, on pourra laisser du bois mort sur place, qui constitue l'habitat privilégié de nombreux insectes et champignons, reptiles ou petits mammifères.

▪ Limiter l'usage d'intrants chimiques (engrais chimiques, désherbants, pesticides, fongicides)

Ces produits perturbent l'équilibre des écosystèmes en décimant certaines populations (notamment d'insectes) et contribuent à polluer les sols et les nappes phréatiques.

▪ Préserver et recréer des zones humides

Les zones humides hébergent une riche biodiversité et sont menacées au niveau national et international. Il est important de les mettre en valeur. Les amphibiens, menacés de disparition en Seine-Saint-Denis comme au niveau national et mondial, affectionnent ces zones.

En milieu urbain, les espaces se rapprochant des zones humides (rus, mares, étangs, lacs, noues, bassins inondables à ciel ouvert, fossés, *etc.*) doivent être préservés.

De nouvelles zones humides peuvent également être créées. Elles sont généralement de bons supports pédagogiques à l'éducation relative à l'environnement. L'aménagement de ces milieux doivent respecter les conseils suivants : abords en pentes douces pour favoriser la colonisation par les plantes et la dispersion de la petite faune, stratification des plantations en fonction de la profondeur et de la capacité des plantes à supporter l'immersion, gestion écologique des surfaces végétalisées.

- **Favoriser la continuité des zones végétalisées**

Pour permettre une circulation des espèces animales et végétales, il faut veiller à assurer le plus possible la continuité des habitats, tels les alignements d'arbres et d'arbustes, les haies, les bandes continues de prairies de fauche, et les réseaux de zones humides.

Les infrastructures linéaires offrent d'importantes potentialités à ce sujet car elles possèdent souvent des dépendances vertes continues, pouvant être gérées de façon écologique.

Lors de la réalisation de nouveaux ouvrages linéaires, il faut veiller à prendre en compte les possibilités de continuités écologiques : planter des arbres, des arbustes, un couvert végétal au sol, aménager des prairies de fauche, limiter l'usage des intrants chimiques, éviter les coupures par la végétalisation des abords des ponts...

- **Aménager des toitures végétalisées**

Ces toitures permettent de recréer des espaces favorables à l'installation de biodiversité sur une zone qui y était hostile. Les bâtiments les plus favorables à ce type de structure sont ceux possédant des toits terrasses horizontaux.

- **Aménager des éco-quartiers**

La réflexion de préservation de biodiversité peut être menée à l'échelle de quartiers entiers, en prenant en compte l'ensemble des préconisations précédemment citées.

Le concept de quartier transparent peut s'y appliquer. L'objectif est de limiter la perturbation de la circulation des espèces par la combinaison d'un ensemble de solutions : toitures et murs végétaux, revêtements biologiques, connexions des habitats entre eux, végétalisation des infrastructures linéaires, clôtures perméables (surélevées de 20 cm par rapport au sol pour permettre le passage de la petite faune), *etc.*